

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES**

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-97

Objet : Adhésion à l'association Ciné
Yvelines

Séance du 13 octobre 2025

**L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre, à 18h00 le
Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la
présidence de Ali RABEH,**

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI,
Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Alienor EBLING, Aurélien PERROT,
Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Houssem
DHAOUADI, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD,
Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Sarith SA,
Cristina MORAIS, Said DSOULI, Anne CLERTE-DURAND, Benoit
CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna
SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQC, Annie LE HIR, Véronique
BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Aminata DIALLO représentée par Sira DIARRA
Gerard GIRARDON représenté par Alienor EBLING
Anne-Andrée BEAUGENDRE représentée par Murielle BERNARD
Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI
Suzy LEMOINE représentée par Houssem DHAOUADI
Colette PARENT représentée par Aurélien PERROT
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Catherine CHABAY

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA,
Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Stéphane
DREYFUS, Nelly LOUIS, Pierre-Jean TISSERAND, Philippe
FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Bouchra AIT AOUAJ

*Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal
administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente
délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa
notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé
devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui
recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité
territoriale pendant ce délai.*

2025-97

Objet : **Adhésion à l'association Ciné Yvelines**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 et suivants ;

Vu la délibération n° 2016-33 en date du 13 décembre 2016 relative à la dissolution de la régie de la salle de spectacle La Merise et du cinéma d'Art et d'Essai Le Grenier à Sel comme établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et à la reprise de l'activité par la Ville ;

Vu la délibération n° 2024-29 en date du 2 avril 2024 relative au changement de nom du cinéma Le Grenier à Sel en Cinéma Grenier à Sel-Omar Sy ;

Considérant l'intérêt de défendre le cinéma de création et de fédérer les partenaires locaux sensibles aux enjeux culturels du cinéma ;

Considérant les missions de service public du cinéma Grenier à Sel-Omar Sy et son engagement en faveur du cinéma art et essai et de l'éducation à l'image ;

Considérant l'avis de la Commission Éducation, Culture, Jeunesse, Sports, Vie associative du 1^{er} octobre 2025 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Adhère en 2025 à l'association Ciné Yvelines.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

Article 3 : Dit que la participation financière de la Ville s'élève à un montant de 150 euros TTC.

Article 4 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Ali RABEH
Maire de Trappes

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Trappes. The stamp contains the text "MAIRE DE TRAPPES (78190)" and "Mairie de Trappes". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.